



Formulaire d'inscription Année scolaire 2015-2016

Abonnement Annuel ODYSSEE

Valable pour des voyages illimités sur le réseau TEMPO
durant 12 mois consécutifs

Réservé aux élèves inscrits dans un établissement public ou privé jusqu'à la Terminale

ELEVE Mlle Mr

NOM..... Fournir 2 photos d'identité

PRENOM..... Identiques et récentes

Date de Naissance

Adresse

Code Postal Commune.....

Ligne bus utilisée :..... Arrêt montée :.....Arrêt descente :.....

SCOLARITE : Inscription établissement année scolaire 2015 - 2016

Lycée Collège Ecole

Cachet de l'établissement scolaire
ou certificat de scolarité

Nom Ets Scolaire :

Ville Ets Scolaire:

Classe :..... Régime : 1/2P EXT INT

1 Je remplis les coordonnées du Représentant légal

Mme Mr NOM.....PRENOM.....

Adresse

Code Postal Commune.....

Je refuse de recevoir par voie postale les informations commerciales de TEMPO

2 Pour le suivi du dossier, je renseigne un numéro de téléphone du Représentant légal

N° Tél.....N° Mobile J'accepte de recevoir des informations TEMPO par SMS

3 J'indique l'adresse e-mail du Représentant légal, je recevrai donc par voie électronique des informations commerciales uniquement du réseau TEMPO (1 fois par mois maximum)

Courriel.....@.....

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REPRESENTANT LEGAL AU DOS

PARTIE RESERVEE - NE RIEN INSCRIRE

Début Abonnement :.....Fin Abonnement : Carte N°.....Délivrée le.....

Règlement..... ESP CH CB Facturation :

*Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à Keolis Agen, opérateur du réseau TEMPO.
Ces informations ne seront pas communiquées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent
(art.34 de la loi « Informatiques et Libertés ». Pour l'exercer, adressez-vous à Keolis Agen – Service Marketing – Z.I. de Laville – 47240 Bon-Encontre.
Votre photo sera conservée dans le dossier informatique client Keolis Agen car, en cas de perte, son remplacement sera facilité.
Votre adresse e-mail sera conservée afin de vous communiquer des informations concernant votre abonnement.
Vous pouvez néanmoins demander que votre photo ou votre adresse e-mail ne soient pas gardées, en cochant les cases ci-dessous.
Si vous ne souhaitez pas que Keolis Agen conserve votre photo dans votre dossier informatique, cochez*



CHARTE DE BONNE CONDUITE et CONSIGNES DE SECURITE

Le temps du voyage est un temps partagé. A bord et aux abords du véhicule, adopter une conduite responsable, c'est respecter le conducteur, les autres voyageurs, le personnel d'exploitation et le matériel mis à votre service.

Chaque voyageur s'engage à :

- Porter le gilet jaune sur les trajets entre domicile ↔ arrêt bus ↔ établissement scolaire
- Ne pas chahuter ou provoquer des bousculades au point d'arrêt
- Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de monter ou descendre
- Présenter sa carte d'abonnement au conducteur à chaque montée à bord du bus et lors de toute réquisition d'un agent assermenté, ou acheter un ticket en cas d'oubli ou d'absence du titre de transport.
- Boucler sa ceinture de sécurité si le véhicule en est équipé
- Ne pas provoquer de chahut durant le trajet, vis-à-vis des autres voyageurs ou du conducteur ou de tout agent représentant la société
- Ne pas jeter de papiers, détritrus ou journaux de toutes sortes dans le véhicule
- Attendre le départ et l'éloignement du véhicule afin que la visibilité soit dégagée pour s'engager sur la chaussée

Le non-respect de ces obligations entraîne l'envoi par courrier d'une lettre d'avertissement avec copie à l'Agglomération d'Agen ainsi qu'au chef d'établissement scolaire

- Ne pas fumer à bord d'un véhicule, ne pas utiliser des allumettes ou un briquet
- Ne pas porter sur soi des objets dangereux ou substances illicites
- Ne pas utiliser sans motif le marteau brise-vitre, le système de décompression des portes
- Ne pas toucher avant l'arrêt complet du véhicule, les poignées, serrures, dispositifs d'ouverture des portes ainsi que issues de secours
- Ne pas proférer des injures envers le conducteur, le contrôleur, tout agent de la société de transport ou tout autre voyageur
- Ne pas dégrader du matériel par des tags, rayures, déchirures ou arrachements
- Ne pas utiliser de manière intempestive un appareil sonore à bord du véhicule

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion temporaire du transport pour une durée d'une semaine à un mois selon la gravité des faits qui seront jugés par une commission de discipline. Est également passible d'une telle sanction, tout voyageur ayant reçu une lettre d'avertissement.

- Ne pas porter de coup contre un autre voyageur, le conducteur ou tout autre représentant de la société exploitante
- Ne pas jeter d'objets visant d'autres passagers, lancés sur la chaussée ou visant le véhicule
- Ne pas réitérer une faute ayant préalablement entraînée une exclusion temporaire

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion définitive du transport . Les faits seront jugés par la Commission de Discipline.

Je soussigné (e), _____

- atteste sur l'honneur les renseignements figurant au recto de ce formulaire
- déclare avoir pris connaissance de la charte de bonne conduite et des consignes de sécurité mentionnées ci-dessus
- m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire du représentant légal

